



Online-Ausgabe

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Presse journ./hebd.
UUpM: 194'000
Page Visits: 1'912'504

[Lire en ligne](#)

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006

Home Lifestyle Santé

16.05.2016, 16:55

Actualisé il y a 0 minutes

Etats-Unis: Philip Morris devra verser un peu moins de 25 millions au veuf d'une victime du tabac



La Cour suprême des Etats-Unis a tranché: Philip Morris devra passer à la caisse.
KEYSTONE

justice - Michelle Schwarz a commencé à fumer à l'âge de 18 ans. 35 ans plus tard, elle est morte d'un cancer. Son mari, Paul, a attaqué Philip Morris en justice. Ce dernier devra lui verser un peu moins de 25 millions de francs.

La Cour suprême des Etats-Unis a débouté lundi la compagnie Philip Morris. Le géant de la cigarette voulait faire appel de sa condamnation à verser 25 millions de dollars de dommages et intérêts à un homme dans la femme a succombé à un cancer lié à la cigarette.

La Cour suprême a refusé de se saisir de cette requête. Sa décision confirme l'arrêt rendu en juillet 2015 par une cour d'appel de l'Oregon en faveur de Paul Schwarz. Son l'épouse Michelle est morte en 1999 à l'âge de 53 ans d'une tumeur au cerveau liée à un cancer du poumon métastasé.

Michelle Schwarz, qui avait commencé à fumer à l'âge de 18 ans, était passée à une marque de cigarettes à faible teneur en goudron commercialisée par Philip Morris USA. Dans sa plainte, Paul Schwarz accusait la filiale d'Altria Group de fraude et négligence.

ATS